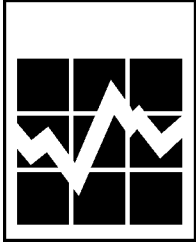


N° 75-001-XIF au catalogue



L'EMPLOI ET LE REVENU EN

PERSPECTIVE

NOVEMBRE 2000

Vol. 1, n° 2

- TRAVAILLER À TEMPS PARTIEL PAR CHOIX
- INÉGALITÉ DU REVENU DANS LES PROVINCES



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

À votre service...

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : *L'emploi et le revenu en perspective*, 9-A6, Jean-Talon, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-4608; courriel : perspective@statcan.ca).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Renseignements sur les commandes/abonnements

Ce produit peut être commandé par

- téléphone (Canada et États-Unis) **1 800 267-6677**
- télécopieur (Canada et États-Unis) **1 877 287-4369**
- courriel **order@statcan.ca**
- poste Statistique Canada
Division de la diffusion
Gestion de la circulation
120, avenue Parkdale
Ottawa (Ontario) K1A 0T6
- et en personne au bureau régional de Statistique Canada le plus près de votre localité ou auprès des agents et librairies autorisés.

Lorsque vous signalez un changement d'adresse, veuillez nous fournir l'ancienne et la nouvelle adresse.

Normes de service au public

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois et dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Faits saillants

Dans ce numéro

■ Travailler à temps partiel par choix ... p. 5

- En 1999, près d'un travailleur sur cinq (2,7 millions) a consacré moins de 30 heures par semaine à son emploi principal. Les travailleurs à temps partiel par choix—ceux qui ont opté pour ce régime de travail et déclaré qu'ils ne désiraient pas occuper un emploi à temps plein—sont au nombre de 2 millions, ce qui représente environ 14 % de l'emploi total et 73 % de l'emploi à temps partiel.
- Les jeunes hommes (de 15 à 24 ans) (18 %) et les femmes de moins de 55 ans (62 %) constituaient 80 % des travailleurs à temps partiel par choix. Seulement 43 % des travailleurs à temps plein faisaient partie de ces catégories. Presque tous les jeunes ont déclaré que la fréquentation scolaire était leur principale raison pour travailler à temps partiel, tandis que les travailleurs âgés (de 55 ans et plus) ont mentionné qu'il s'agissait d'un choix personnel. Les personnes de 25 à 54 ans ont invoqué diverses raisons. Le choix personnel (45 %) et les obligations familiales (44 %) prévalaient chez les femmes, alors que le choix personnel (44 %) et la fréquentation scolaire (26 %) l'emportaient chez les hommes.
- En 1999, quelque 93 % des travailleurs à temps plein occupaient un emploi permanent, comparativement à 86 % des personnes ayant choisi de travailler à temps partiel et à 74 % des personnes travaillant, malgré elles, à temps partiel. De même, les gains horaires moyens atteignaient le niveau le plus élevé chez les travailleurs à temps plein de 25 ans et plus (16,00 \$), un niveau intermédiaire chez les travailleurs à temps partiel par choix (14,50 \$), et le niveau le plus faible chez les personnes travaillant, malgré elles, à temps partiel (12,00 \$).

- Environ 4 travailleurs à temps plein sur 10 ont déclaré que le travail leur causait du stress, contre seulement 1 travailleur à temps partiel sur 10. En outre, davantage de travailleurs à temps partiel que de travailleurs à temps plein étaient satisfaits de l'équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie familiale : 83 % comparativement à 72 %.

- La majeure partie de l'augmentation de l'emploi à temps partiel est imputable à la croissance du travail à temps partiel dans l'ensemble des branches d'activité. Près du tiers s'explique par une modification des niveaux d'emploi touchant le secteur des services, dans lequel le travail à temps partiel occupe déjà une place importante.

■ Inégalité du revenu dans les provinces ... p. 13

- En 1998, pour chaque dollar de revenu du marché (revenu avant impôt et transferts) des 20 % des familles économiques ayant les revenus les plus faibles, les 20 % des familles ayant les revenus les plus élevés avaient en moyenne 14,50 \$. Lorsqu'on considère le revenu après impôt, le ratio d'inégalité n'était que de 5,40 \$.

- Au Canada, de même qu'à l'échelle provinciale, le plus grand ratio d'inégalité se trouvait dans le cas du revenu du marché, et ce, pour n'importe quelle année de la période comprise entre 1980 et 1998, tandis que le plus petit ratio était observé dans le cas du revenu après impôt.

- D'après les inégalités selon le revenu après impôt, l'Île-du-Prince-Édouard était la province qui présentait le plus petit écart alors que l'Alberta correspondait à celle dont le ratio d'inégalité était le plus grand en 1998.

- De 1980 à 1998, l'écart selon le revenu total (revenu avant impôt mais après transferts) entre la province ayant le plus petit ratio et celle ayant le plus grand est passé de 1,40 à 2,20, tandis que celui du revenu après impôt est passé de 1,10 à 1,90.
- Les inégalités relatives au revenu du marché ont généralement affiché une tendance à la hausse. Quant aux deux autres mesures du revenu, on remarque une tendance similaire—mais de moindre envergure—pour la majorité des provinces.

Perspective

Abonnez-vous aujourd'hui à
L'emploi et le revenu en perspective!

Nous vous offrons encore plus!
 Une réduction de 20 % sur un abonnement de 2 ans! Seulement 92,80 \$ (taxes en sus)
 Une réduction de 30 % sur un abonnement de 3 ans! Seulement 121,80 \$ (taxes en sus)

ENVOYEZ À Statistique Canada Gestion de la circulation 120, avenue Parkdale Ottawa (Ontario) Canada, K1A 0T6		COMPOSEZ 1 800 267-6677 Utilisez votre carte VISA ou MasterCard. De l'extérieur du Canada et des États-Unis et dans la région d'Ottawa, composez le (613) 951-7277.		TÉLÉCOPIEZ AU 1 800 889-9734 (613) 951-1584 Veuillez ne pas envoyer de confirmation pour les commandes faites par téléphone/télécopieur.		COURRIEL order@statcan.ca		MODALITÉS DE PAIEMENT (cochez une seule case) <input type="checkbox"/> Veuillez débiter mon compte : <input type="checkbox"/> MasterCard <input type="checkbox"/> VISA N° de carte _____ Signature _____ Date d'expiration _____ Détenteur de carte (en majuscules s.v.p.) <input type="checkbox"/> Paiement inclus _____ \$ <input type="checkbox"/> N° du bon de commande _____ Signature de la personne autorisée _____			
Nom	Entreprise			Service		Adresse		Ville	Province		
Code postal	Téléphone	Télécopieur									
N° au catalogue	Titre			Abonnement	Canada (\$ CA)	Quantité	Total \$ CA				
75-001-XPf	L'emploi et le revenu en perspective			1 an	58,00						
				2 ans	92,80						
				3 ans	121,80						
LES PRIX NE COMPRENNENT PAS LES TAXES DE VENTES. Les clients canadiens ajoutent la TPS de 7% et la TVP en vigueur ou la TVH. N° de TPS R121491807. Le chèque ou mandat-poste doit être établi à l'ordre du <i>Receveur général du Canada</i> . PF 097042				Total							
				TPS (7%) - (clients canadiens seulement, s'il y a lieu)							
				TVP en vigueur (clients canadiens seulement, s'il y a lieu)							
				TVH en vigueur (N.-É., N.-B., T.-N.)							
				Frais de port : États-Unis 24 \$ CA, autres pays 40 \$ CA							
				Total général							

Travailler à temps partiel par choix

Katherine Marshall

Au cours des trois dernières décennies, l'emploi à temps partiel n'a cessé de progresser. Comme près du cinquième des travailleurs consacrent moins de 30 heures par semaine à leur emploi principal, le travail à temps partiel est devenu une forme importante de travail atypique. Aussi les enjeux relatifs au travail à temps partiel tels que la qualité et la sécurité d'emploi, la rémunération et les avantages sociaux sont-ils devenus plus importants que jamais.

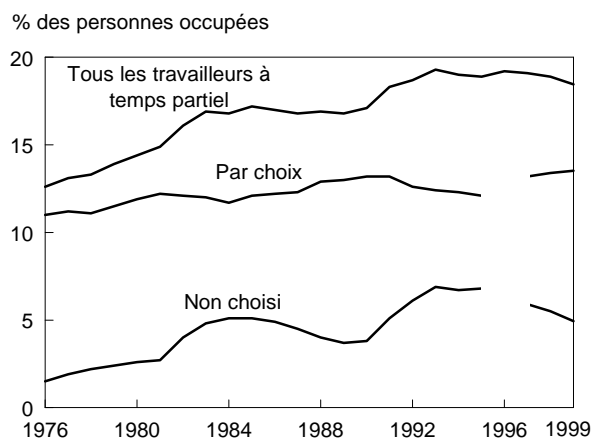
Si le taux d'emploi à temps partiel a diminué légèrement à la fin des années 90, la proportion des personnes qui travaillaient à temps partiel par choix et qui ne voulaient pas d'emploi à temps plein a augmenté. Par conséquent, la proportion des travailleurs qui n'ont pas choisi de travailler à temps partiel—ceux qui préféreraient travailler à temps plein—a reculé (Akyeampong, à paraître). La présente étude porte sur les personnes qui travaillent à temps partiel par choix, ainsi que sur les raisons de leur choix, leur niveau de stress au travail et les caractéristiques de leur emploi (voir *Sources des données et définitions*). Elle établit des comparaisons avec les travailleurs à temps plein et les travailleurs à temps partiel non choisis. L'article commence par un aperçu de la croissance du travail à temps partiel.

Une tendance à la hausse

Le pourcentage des travailleurs à temps partiel est passé de 12,6 % (1,2 million) en 1976 à 18,5 % (2,7 millions) en 1999 (graphique A). Cette tendance ne se limite pas au Canada, car le travail à temps partiel a progressé dans la plupart des pays industrialisés (voir *Comparaisons internationales*). Le tiers de la hausse nette du taux d'emploi à temps partiel depuis la fin des années 80 peut être attribuable à l'augmentation de l'emploi dans les branches d'activité où le taux de travail à temps partiel est déjà élevé (voir *Décomposition*

Katherine Marshall est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages. On peut communiquer avec elle au (613) 951-6890 ou à marskat@statcan.ca.

Graphique A : Durant les années 90, près d'un travailleur sur cinq travaillait à temps partiel.



Source : Enquête sur la population active

Nota : Avant 1996, les taux d'emploi à temps partiel par choix ou non étaient fondés sur l'ancienne définition des travailleurs à temps partiel (voir Sources des données et définitions).

des facteurs de variation de l'emploi à temps partiel). Toutefois, on observe surtout le facteur d'une tendance globale à la hausse du travail à temps partiel dans toutes les branches d'activité.

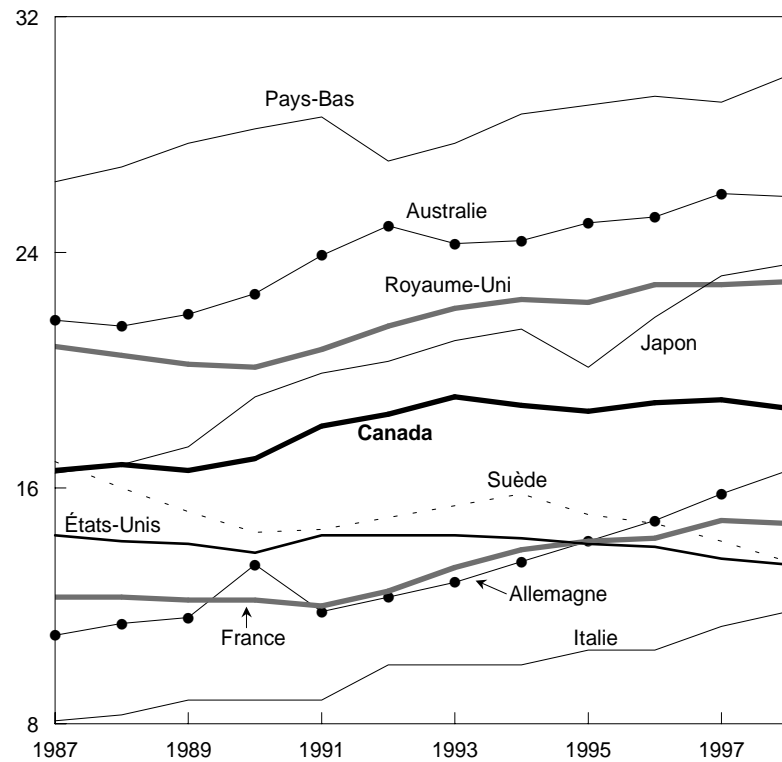
Un certain nombre de facteurs bien connus, parfois étroitement liés, seraient à l'origine de la hausse généralisée du recours au travail à temps partiel. L'un d'entre eux est l'émergence d'une économie axée sur les services et de plus en plus concurrentielle à l'échelle mondiale. L'évolution de l'économie ayant entraîné des changements technologiques au travail, prolongé les calendriers d'exploitation et de production et accentué les fluctuations des activités industrielles et commerciales, les entreprises sont portées à recourir davantage au travail à temps partiel (Tilly, 1991). C'est aussi pour des raisons d'économie que les employeurs recrutent

Comparaisons internationales

Étant donné l'importance croissante du travail à temps partiel, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a commencé récemment à établir des comparaisons internationales. Elle définit les travailleurs à temps partiel comme des personnes qui travaillent habituellement moins de 30 heures par semaine dans leur emploi principal (OCDE, 1997). (Cette définition est semblable à celle adoptée par le Canada.)

En conséquence, de 1987 à 1998, l'emploi à temps partiel a progressé dans 8 des 10 pays retenus de l'OCDE. Seuls 2 pays ont enregistré un recul : les États-Unis (où le taux est passé de 14,4 % à 13,4 %) et la Suède (de 16,9 % à 13,5 %). Les taux d'emploi à temps partiel étaient particulièrement élevés en Australie, au Japon, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, où environ 1 travailleur sur 4 travaillait moins de 30 heures par semaine en 1998. Par rapport aux autres pays de l'OCDE, le taux d'emploi à temps partiel au Canada, soit près de 20 %, s'inscrivait dans la moyenne.

Taux d'emploi à temps partiel (%)



Source : Organisation de coopération et de développement économiques

une main-d'œuvre plus occasionnelle et plus souple : «Dans le contexte d'une concurrence accrue, les employeurs ont cherché à réduire leurs coûts de main-d'œuvre et à rendre leurs effectifs plus souples en réduisant leur personnel permanent à temps plein et en embauchant davantage de travailleurs à temps partiel» [traduction] (Schellenberg, 1997).

La croissance de l'emploi à temps partiel est peut-être aussi attribuable en partie à l'offre de main-d'œuvre, car de plus en plus de travailleurs recherchent des conditions de travail souples et l'équilibre entre leur vie familiale et leur vie professionnelle. Ainsi, le pourcentage des personnes qui travaillent à temps partiel par choix a récemment augmenté pour atteindre 73 % en 1999, comparativement à 69 % en 1997¹.

Enfin, un changement d'ordre démographique peut aussi jouer un rôle, car les hausses et les baisses proportionnelles de populations à taux élevé d'emploi à temps partiel—les jeunes, par exemple—peuvent

influencer sur les taux globaux d'emploi à temps partiel. L'analyse de ce facteur montre en fait un effet d'atténuation sur le taux de travail à temps partiel (voir *Décomposition des facteurs de variation de l'emploi à temps partiel*), compensant l'incidence des fluctuations de l'emploi par branche d'activité et la tendance globale à travailler à temps partiel.

Les jeunes et les femmes dominent le marché du travail à temps partiel par choix

En 1999, le nombre de personnes ayant choisi de travailler à temps partiel atteignait 2 millions; il représentait 14 % de l'emploi total et 73 % de l'emploi à temps partiel (tableau 1). Ces travailleurs étaient le plus souvent des jeunes de 15 à 24 ans (40 %) ou des femmes de 25 à 54 ans (40 %). Les chiffres respectifs pour les travailleurs à temps plein correspondaient à 10 % et à 33 %. Les jeunes et les femmes de 25 à 54 ans constituaient aussi la majorité des travailleurs à temps

Tableau 1 : Situation d'emploi selon certaines caractéristiques

	Total des personnes occupées	Temps plein	Temps partiel		
			Total	Par choix	Non choisi
en milliers					
Total	14 531	11 849	2 682	1 965	717
%					
Les deux sexes	100	82	18	14	5
Hommes	100	90	10	7	3
Femmes	100	72	28	21	7
Caractéristiques					
Hommes	54	60	30	29	34
15 à 24 ans	8	6	16	18	11
25 à 54 ans	40	47	10	6	20
55 ans et plus	6	7	5	5	3
Femmes	46	40	70	71	66
15 à 24 ans	7	4	21	22	16
25 à 54 ans	35	33	42	40	46
55 ans et plus	4	3	7	9	4
Fréquentation scolaire*					
15 à 24 ans	34	8	67	81	11
25 ans et plus	3	2	6	7	3
Niveau d'instruction					
15 à 24 ans					
Études secondaires ou moins [†]	73	65	84	86	74
Diplôme d'études postsecondaires	21	28	13	11	21
Grade universitaire	6	7	3	3	5
25 ans et plus					
Études secondaires ou moins [†]	43	43	45	44	48
Diplôme d'études postsecondaires	35	35	35	34	37
Grade universitaire	22	22	20	22	16
Avec enfants de moins de 16 ans à la maison					
25 à 54 ans**					
Hommes	43	44	30	27	32
Femmes	44	40	56	61	45

Source : Enquête sur la population active, 1999

* Comprend la fréquentation à temps plein et à temps partiel.

** Groupe d'âge le plus susceptible d'avoir des enfants à charge.

† Comprend les études postsecondaires partielles.

partiel non choisi (73 %). Toutefois, par rapport aux personnes ayant choisi le travail à temps partiel, celles qui ne l'avaient pas choisi étaient plus souvent des adultes dans la force de l'âge (de 25 à 54 ans)—65 % contre 46 %—ce qui témoignait de leur plus grande préférence de travailler à temps plein.

On comprend mieux la répartition démographique asymétrique des travailleurs à temps partiel par choix lorsqu'on examine le niveau d'instruction et les caractéristiques familiales. Par exemple, 81 % des jeunes qui travaillaient à temps partiel par choix poursuivaient leurs études, contre seulement 8 % des jeunes travailleurs à temps plein et

11 % des jeunes travailleurs qui n'avaient pas choisi le temps partiel. Cette conclusion concorde avec la principale raison invoquée par les jeunes hommes et par les jeunes femmes pour travailler à temps partiel : environ 90 % des jeunes le faisaient pour poursuivre leurs études.

Comme un si grand nombre de travailleurs à temps partiel par choix sont encore jeunes et aux études, leur niveau d'instruction moyen est inférieur à celui des travailleurs à temps plein ou des travailleurs à temps partiel non choisi. En 1999, par exemple, 86 % des jeunes de 15 à 24 ans qui travaillaient à temps partiel par choix avaient fait des études secondaires ou moins, contre seulement 65 % des travailleurs à temps plein. Toutefois, lorsqu'ils atteignent l'âge de 25 ans et qu'ils ont terminé la plupart de leurs études, les travailleurs à temps plein et les travailleurs à temps partiel par choix ont un niveau d'instruction remarquablement semblable—supérieur à celui de la plupart des travailleurs à temps partiel non choisi (22 % étaient des diplômés universitaires, contre 16 %).

Chez les hommes et les femmes de 25 à 54 ans qui travaillaient à temps plein, environ 4 sur 10 avaient au moins un enfant de moins de 16 ans à la maison. Cette situation contraste nettement avec celle de leurs homologues qui travaillaient à temps partiel par choix, dont 61 % des femmes et seulement 27 % des hommes avaient des enfants à charge à la maison. Cet écart dans les taux n'a rien d'étonnant puisque 35 % des femmes travaillant à temps partiel par choix ont déclaré le faire pour s'occuper de leurs enfants, alors que seulement 4 % des hommes ont invoqué cette raison.

Décomposition des facteurs de variation de l'emploi à temps partiel

La hausse du taux d'emploi à temps partiel peut être attribuable aux changements observés dans la structure industrielle ou démographique et/ou à la tendance à adopter le travail à temps partiel comme régime de travail. Il se peut que le travail à temps partiel soit en progression parce que la proportion des branches d'activité qui offrent habituellement cette option augmente ou parce que toutes les branches d'activité enregistrent une augmentation. Il se peut aussi que ces deux explications soient valables. L'analyse «shift-share»² permet de décomposer la variation totale pour isoler chaque facteur, donc de déterminer son apport à la hausse globale du taux d'emploi à temps partiel³. Quelque 31 % de cette hausse entre 1987 et 1999 peut s'expliquer par la modification des niveaux d'emploi dans des branches d'activité ayant des taux élevés d'emploi à temps partiel, soit le secteur des services. Toutefois, la plus grande

partie de l'augmentation du taux d'emploi à temps partiel (69 %) peut être imputable à la tendance à la hausse du travail à temps partiel dans l'ensemble. En effet, toutes les branches d'activité, sauf l'agriculture ainsi que les soins de santé et l'assistance sociale (deux secteurs dont le taux d'emploi à temps partiel est déjà élevé), ont enregistré une augmentation de l'emploi à temps partiel entre 1987 et 1999.

Les variations démographiques observées au cours de la période ont eu pour effet de ralentir le taux d'emploi à temps partiel, surtout à cause de la diminution proportionnelle de la population des jeunes. Autrement, le taux d'emploi à temps partiel aurait pu augmenter de 2,6 % (au lieu de 1,7 %) en raison de la tendance croissante à travailler à temps partiel à la fois chez les hommes et chez les femmes (sauf chez les femmes de 25 à 54 ans).

Facteur	Taux d'emploi à temps partiel		Part de l'emploi*		Emploi à temps partiel pondéré**		Variation de l'emploi à temps partiel, 1987 à 1999		
	1987	1999	1987	1999	1987	1999	Total	Changement†	Tendance††
	%				%				
Branche d'activité	16,8	18,5	1,00	1,00	16,8	18,5	1,69(100 %)	0,53(31 %)	1,17(69 %)
Agriculture	23,3	21,4	0,04	0,03	0,90	0,61	-0,29	-0,23	-0,06
Autres industries									
primaires	4,0	5,0	0,02	0,02	0,10	0,09	-	-0,02	0,02
Services publics	1,7	1,6	0,01	0,01	0,02	0,01	-	-	-
Construction	6,9	8,3	0,06	0,05	0,41	0,44	0,03	-0,05	0,08
Fabrication	3,4	3,7	0,17	0,15	0,56	0,56	-	-0,05	0,05
Commerce	26,1	27,5	0,16	0,15	4,21	4,25	0,03	-0,18	0,21
Transport et entreposage	9,7	11,6	0,05	0,05	0,50	0,60	0,09	-0,01	0,10
Finance, assurances et services immobiliers	12,5	14,8	0,06	0,06	0,77	0,88	0,11	-0,03	0,14
Services professionnels, scientifiques et techniques	12,2	12,5	0,04	0,06	0,47	0,78	0,31	0,29	0,02
Gestion et administration	25,4	26,3	0,02	0,03	0,55	0,92	0,37	0,34	0,02
Services d'enseignement	19,5	24,1	0,06	0,07	1,25	1,63	0,38	0,08	0,30
Soins de santé et assistance sociale	27,1	26,5	0,09	0,10	2,52	2,64	0,11	0,17	-0,05
Information, culture et loisirs	20,3	22,7	0,04	0,04	0,81	0,98	0,17	0,07	0,10
Hébergement et services de restauration	35,4	38,4	0,06	0,06	2,01	2,45	0,43	0,25	0,18
Autres services	23,7	24,4	0,05	0,05	1,21	1,21	-	-0,04	0,04
Administration publique	7,3	7,7	0,06	0,05	0,46	0,41	-0,05	-0,07	0,02
Âge et sexe	16,8	18,5	1,00	1,00	16,8	18,5	1,69(100 %)	-0,92(-54 %)	2,61(154 %)
Hommes, 15 à 24 ans	28,1	37,6	0,11	0,08	3,06	2,95	-0,11	-0,99	0,88
Hommes, 25 à 54 ans	3,0	4,4	0,39	0,40	1,18	1,78	0,59	0,02	0,57
Hommes, 55 ans et plus	10,6	14,1	0,07	0,06	0,70	0,88	0,17	-0,06	0,23
Femmes, 15 à 24 ans	38,0	52,1	0,10	0,07	3,79	3,82	0,02	-1,19	1,22
Femmes, 25 à 54 ans	23,1	22,2	0,30	0,35	6,84	7,69	0,85	1,14	-0,29
Femmes, 55 ans et plus	33,8	33,9	0,03	0,04	1,18	1,35	0,17	0,16	-

Source : Enquête sur la population active

* Emploi au sein d'une branche d'activité ou d'un groupe démographique divisé par l'emploi total.

** Taux d'emploi à temps partiel multiplié par la part de l'emploi; représente l'apport d'une branche d'activité ou d'un groupe démographique à l'emploi à temps partiel.

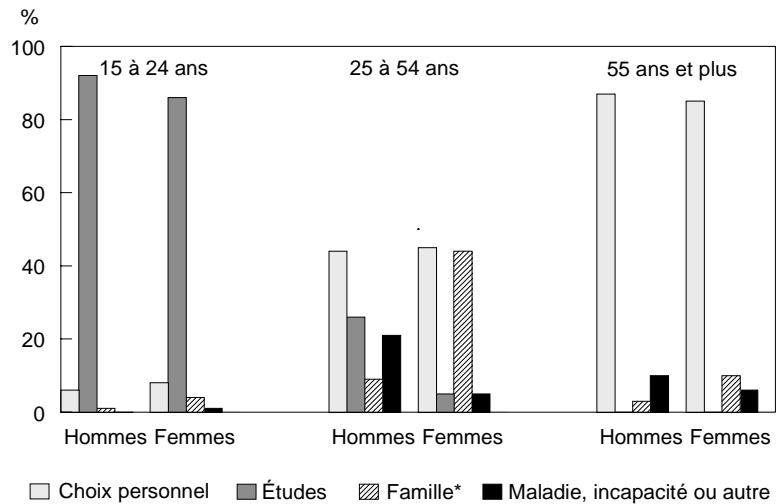
† Le taux d'emploi à temps partiel étant maintenu constant, cette donnée représente la variation du taux d'emploi à temps partiel attribuable aux fluctuations de la part de l'emploi selon les branches d'activité ou les groupes démographiques.

†† La part de l'emploi étant maintenue constante, cette donnée représente la variation du taux d'emploi à temps partiel attribuable aux fluctuations du taux d'emploi à temps partiel selon les branches d'activité ou les groupes démographiques.

Raisons pour travailler à temps partiel plutôt qu'à temps plein

Dans l'Enquête sur la population active, on demande à tous les «travailleurs à temps partiel par choix» leur principale raison pour ne pas travailler à temps plein (voir *Sources des données et définitions*). Les raisons invoquées pour travailler à temps partiel varient considérablement selon l'âge. En 1999, la plupart des jeunes ont déclaré que la fréquentation scolaire était leur principale raison pour travailler à temps partiel (92 % des hommes et 86 % des femmes) alors que les travailleurs âgés (de 55 ans et plus) ont déclaré qu'il s'agissait d'un choix personnel (87 % des hommes et 85 % des femmes) (graphique B). Les travailleurs âgés choisissant de

Graphique B : Les raisons pour travailler à temps partiel varient selon l'âge.



Source : Enquête sur la population active, 1999

* Soins à donner à ses enfants ou à un parent âgé, ou autres obligations familiales.

Stress au travail

En 1998, dans le contexte de l'Enquête sociale générale sur l'emploi du temps, on a posé aux répondants un certain nombre de questions sur leur emploi du temps à l'égard du travail rémunéré. Les résultats montrent que le volume de travail (à temps partiel ou à temps plein) explique en grande partie les écarts dans la perception du stress au travail. Environ 4 travailleurs à temps plein sur 10 (hommes et femmes) ont déclaré que le travail leur causait du stress, contre seulement 1 travailleur à temps partiel sur 10. En outre, le tiers des travailleurs à temps plein estimaient être des «bourreaux de travail», contre le cinquième des travailleurs à temps partiel. Les femmes travaillant à temps partiel étaient plus portées à faire cette observation que les hommes (24 % contre 13 %), et les travailleurs à temps partiel non choisis l'étaient plus que ceux qui travaillaient à temps partiel par choix (27 % contre 17 %). Une plus forte proportion des femmes travaillant à temps partiel étaient plus âgées, donc plus susceptibles d'être mariées et d'avoir des enfants, facteurs qui ont tendance à accroître les pressions liées à la situation financière et à l'emploi du temps.

La majorité des travailleurs à temps plein étaient satisfaits de l'équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie familiale : 74 % des hommes et 70 % des femmes. Comme on pouvait s'y attendre, le degré de satisfaction était plus élevé chez les travailleurs à temps partiel, où 91 % des hommes et 80 % des femmes déclaraient être satisfaits de l'équilibre entre leur vie familiale et leur vie professionnelle.

Perceptions concernant l'emploi du temps et le stress au travail

	Total des personnes occupées	Temps plein	Temps partiel		
			Total	Par choix	Non choisi
%					
Ayant répondu OUI					
Le travail vous cause-t-il du stress?					
Les deux sexes	36	42	10	8 ^a	15 ^a
Hommes	37	41	--	--	--
Femmes	35	43	13	11 ^a	17 ^a
Vous considérez-vous comme un bourreau de travail?					
Les deux sexes	32	34	20	17	27
Hommes	33	35	13 ^a	10 ^a	--
Femmes	30	33	24	22	27
Êtes-vous satisfait(e) de l'équilibre entre votre emploi et votre vie familiale?					
Les deux sexes	74	72	83	84	80
Hommes	76	74	90	91	84
Femmes	72	70	79	80	79

Source : Enquête sociale générale, 1998

^a Les estimations de l'erreur-type sont relativement élevées; on doit utiliser ces chiffres avec prudence.

Tableau 2 : Situation professionnelle selon certaines caractéristiques de l'emploi

	Total des personnes occupées	Temps plein	Temps partiel		
			Total	Par choix	Non choisi
en milliers					
Total des personnes occupées	14 531	11 849	2 682	1 965	717
%					
Personnes cumulant des emplois	5	4	10	8	14
15 à 24 ans	6	5	8	7	14
25 ans et plus	5	4	10	9	14
Travailleurs indépendants	17	16	20	21	16
15 à 24 ans	6	5	9	9	6
25 ans et plus	19	18	26	29	20
Profession					
Gestion	10	11	3	3	2
Affaires, finance et administration	18	18	17	18	13
Santé	5	5	8	7	9
Ventes et services	25	19	48	48	50
Métiers, transport et machinerie	14	16	6	4	9
Tous les autres groupes	28	31	18	20	17
en milliers					
Travailleurs rémunérés	12 068	9 918	2 150	1 547	603
%					
Syndiqués*	32	34	23	21	28
15 à 24 ans	13	15	11	10	18
25 ans et plus	35	36	32	31	34
Emploi permanent	88	91	73	75	69
15 à 24 ans	72	77	65	65	64
25 ans et plus	91	93	82	86	74
Lieu de travail < 20 employés	34	31	48	49	47
15 à 24 ans	47	43	51	51	50
25 ans et plus	35	31	46	47	44
\$					
Gains horaires moyens	16,14	17,16	11,44	11,58	11,10
15 à 24 ans	9,29	10,30	7,98	7,83	8,54
25 ans et plus	15,52	16,01	13,74	14,48	11,99

Source : Enquête sur la population active, 1999

* Comprend les travailleurs syndiqués et ceux qui ne le sont pas, mais dont l'emploi est assujéti à une convention collective.

travailler à temps partiel le feraient surtout pour se préparer à la retraite. Par contre, les personnes de 25 à 54 ans avaient tendance à invoquer diverses raisons, qui différaient selon le sexe. Si le choix personnel constituait la principale raison chez les hommes et chez les femmes

(respectivement 44 % et 45 %), les obligations familiales étaient une raison presque aussi importante chez les femmes (44 %), alors que les études venaient au deuxième rang chez les hommes (26 %). Seulement 6 % des femmes de ce groupe poursuivaient leurs études.

Sécurité d'emploi et gains : les travailleurs à temps partiel par choix sont à mi-chemin

Les travailleurs à temps partiel par choix enregistraient, en 1999, un taux de cumul d'emplois plus proche de celui des travailleurs à temps plein (8 % contre 4 %) que de celui des travailleurs à temps partiel non choisi (14 %) (tableau 2). Il s'agit d'une conclusion logique, puisque ces derniers préféreraient travailler à temps plein et que le cumul d'emplois les rapproche de cet objectif.

Le travail indépendant était beaucoup plus répandu chez les travailleurs à temps partiel par choix (29 % des personnes de 25 ans et plus) que chez les travailleurs à temps plein (18 %) ou les travailleurs à temps partiel non choisi (20 %). La volonté de travailler à temps partiel constitue sans doute une raison pour laquelle certaines personnes optent pour le travail indépendant, qui offre une plus grande souplesse et facilite la gestion des heures de travail.

La moitié des emplois à temps partiel, occupés par choix ou non, appartenait au secteur des ventes et services, contre seulement 19 % des emplois à temps plein. (Le personnel œuvrant dans ce secteur travaille souvent pendant des heures autres que 9 h à 17 h, d'où la nécessité d'un plus grand nombre d'heures de travail réduits.) Par contre, 11 % des emplois à temps plein relevaient du domaine de la gestion, contre à peine 3 % des emplois à temps partiel.

Les taux de syndicalisation et de permanence de l'emploi étaient plus élevés chez les travailleurs âgés que chez les jeunes travailleurs, comme dans le cas des travailleurs à temps plein. Par exemple, 36 % des travailleurs à temps plein de 25 ans

Sources des données et définitions

L'**Enquête sur la population active (EPA)** est une enquête-ménage mensuelle qui recueille des renseignements sur la participation à la vie active auprès des personnes de 15 ans et plus, en posant notamment des questions sur les heures hebdomadaires habituelles et réelles qu'une personne consacre à son emploi principal et à tout autre emploi.

L'**Enquête sociale générale (ESG)** de 1998 portait essentiellement sur l'emploi du temps. De janvier à décembre, on a posé à quelque 11 000 répondants un certain nombre de questions relatives à leur emploi du temps. Le questionnaire comprenait un journal de l'emploi du temps, un journal des soins aux enfants dans le cas des répondants ayant des enfants de moins de 15 ans à la maison, une section sur la perception du temps et une autre sur l'aide non rémunérée et le bénévolat. Pour plus de renseignements sur ce cycle de l'ESG, communiquez avec Manon DeClos au (613) 951-9298.

Les statistiques de l'**Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)** sur la population active sont tirées du questionnaire annuel de l'OCDE et d'un certain nombre de sources nationales, dont des annuaires. L'OCDE utilise également les données de l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat) et du Bureau international du Travail (BIT).

Heures habituelles : nombre d'heures rémunérées qu'un employé travaille habituellement par semaine. Dans le cas des travailleurs indépendants, il s'agit du nombre d'heures habituellement travaillées durant une semaine ordinaire, qu'elles soient rémunérées ou non.

Emploi à temps partiel : emploi d'une personne qui travaille habituellement moins de 30 heures par semaine dans son emploi principal ou son unique emploi. Avant 1996, le travail à temps partiel était fondé sur le nombre total d'heures travaillées dans tous les emplois. La définition révisée a haussé le nombre total de travailleurs à temps partiel. Les données historiques de l'EPA ont été revues en fonction de la définition actuelle. Toutefois, on n'a pas demandé aux travailleurs à temps plein ayant été reclassifiés comme travailleurs à temps partiel la raison pour laquelle ils occupaient un emploi à temps partiel. Par conséquent, les taux

d'emploi à temps partiel par choix ou non antérieurs à 1996 sont basés sur l'ancienne définition des travailleurs à temps partiel.

Emploi à temps partiel par choix : emploi d'une personne qui travaille habituellement moins de 30 heures par semaine et qui déclare qu'elle ne veut pas travailler à temps plein. On demande alors à ce travailleur sa principale raison pour ne pas vouloir travailler à temps plein. La raison invoquée peut être la maladie ou l'incapacité du répondant, les soins à donner à ses enfants, les soins à donner à un parent âgé, d'autres obligations personnelles ou familiales, les études, un choix personnel, ou une autre raison.

Le terme travailleur à temps partiel «par choix» peut être ambigu. Si toutes les personnes qui entrent dans cette catégorie ont décidé de travailler à temps partiel, moins de la moitié déclarent l'avoir fait par choix personnel. Dans la plupart des cas, les répondants invoquent plutôt leur situation personnelle (soins à donner à leurs enfants ou poursuite des études, par exemple) comme raison de leur «choix». Certains peuvent trouver que le temps partiel n'est pas le régime de travail idéal, mais la seule option dont ils disposent dans leur situation, alors que d'autres peuvent préférer cette solution, bien qu'ils l'aient choisie pour d'autres raisons.

Dans l'ensemble, la catégorie «choix personnel» a enregistré la plus forte augmentation en trois ans—passant de 34 % en 1997 à 36 % en 1999. La hausse la plus importante touchait le groupe des personnes de 25 à 54 ans, qui est passé de 42 % à 45 %. La croissance de l'emploi à temps partiel comme régime de travail préféré est probablement la raison principale de la progression globale du taux d'emploi à temps partiel par choix.

Emploi à temps partiel non choisi : emploi d'une personne qui travaille habituellement moins de 30 heures par semaine, mais qui déclare qu'elle préférerait travailler à temps plein. On demande à ce travailleur sa principale raison pour ne pas travailler à temps plein et on tente de savoir s'il a cherché ou non du travail à temps plein (Akyeampong, à paraître).

et plus occupaient un emploi syndiqué, contre 31 % des travailleurs à temps partiel par choix et 34 % des travailleurs à temps partiel non choisi. Les proportions des travailleurs occupant un emploi permanent étaient plus diverses : 93 %

des travailleurs à temps plein, 86 % des travailleurs à temps partiel par choix et 74 % des travailleurs à temps partiel non choisi. De même, les gains horaires moyens atteignaient le niveau le plus élevé chez les travailleurs à temps plein de 25

ans et plus (16,01 \$), un niveau intermédiaire chez les travailleurs à temps partiel par choix (14,48 \$) et le niveau le plus faible chez les travailleurs à temps partiel non choisi (11,99 \$). Enfin, les travailleurs à temps partiel par choix bénéficiaient

non seulement d'une plus grande sécurité d'emploi et d'un taux de rémunération plus élevé que ceux qui n'avaient pas choisi le temps partiel, mais aussi d'un niveau inférieur de stress au travail (voir *Stress au travail*).

Résumé

La croissance du travail à temps partiel a fait de cette réalité un facteur important en milieu de travail. En 1999, près du cinquième des travailleurs consacraient moins de 30 heures par semaine à leur emploi principal. En outre, que ce soit par choix personnel ou pour composer avec une situation personnelle (volonté de poursuivre des études ou de s'occuper de jeunes enfants, par exemple), 73 % des travailleurs à temps partiel préféreraient travailler à temps partiel plutôt qu'à temps plein. Si les travailleurs à temps partiel par choix s'en tirent mieux que ceux qui n'ont pas choisi ce régime de travail, leur rémunération et leur sécurité d'emploi sont tout de même inférieures à celles des travailleurs à temps plein.

Perspective

Notes

1 Avant 1996, les taux d'emploi à temps partiel par choix ou non étaient fondés sur l'ancienne définition des travailleurs à temps partiel (voir *Sources des données et définitions*).

2 En termes simples, l'analyse «shift-share» consiste à évaluer l'augmentation du taux de travail à temps partiel en maintenant séparément chaque facteur constant au cours de la période. Par exemple, si la répartition de l'emploi par branche d'activité était restée la même de 1987 à 1999, quelles auraient été les variations du taux d'emploi à temps partiel? De même, si le taux d'emploi à temps partiel avait été constant au cours de la période, quelle aurait été l'incidence de la modification des niveaux d'emploi sur le taux d'emploi à temps partiel?

3 Les deux facteurs—part de l'emploi et tendance à travailler à temps partiel—sont décomposés et exprimés dans la formule suivante :

$$m^{t+1} - m^t = \sum_i \left[\frac{(s_i^t + s_i^{t+1})}{2} \cdot (m_i^{t+1} + m_i^t) \right] - \sum_i \left[\frac{(m_i^t + m_i^{t+1})}{2} \cdot (s_i^{t+1} + s_i^t) \right]$$

où

m^t = taux d'emploi à temps partiel dans toutes les branches d'activité ou groupes d'âge au moment t (1987)

m_i^t = taux d'emploi à temps partiel dans la branche d'activité i ou le groupe d'âge i au moment t

s_i^t = total de l'emploi dans la branche d'activité i ou le groupe d'âge i au moment t , en proportion de l'emploi total.

Documents consultés

AKYEAMPONG, E.B. «Involuntary part-time workers», *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPB au catalogue de Statistique Canada, à paraître.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. *Statistiques de la population active, 1978-1998*, Paris, OCDE, 1999.

---. *La définition du travail à temps partiel à des fins de comparaison internationale*, Paris, OCDE, 1997, n° 22, «Labour Market and Social Policy Occasional Papers».

SHELLENBERG, G. *The Changing Nature of Part-time Work*, Ottawa, Conseil canadien de développement social, 1997, n° 4, «Social Research Series».

TILLY, C. «Reasons for the continuing growth of part-time employment», *Monthly Labor Review*, mars 1991, p. 10 à 18.

Inégalité du revenu dans les provinces

Dimitri Sanga

L'inégalité dans la répartition du revenu fait l'objet de débats continus. Le Canada, à l'instar d'autres pays, n'échappe pas à cette réalité, qu'elle soit à l'échelle nationale ou provinciale. Il s'agit d'un phénomène qui est toujours d'actualité.

Le présent article traite du degré d'inégalité qui existe dans la répartition du revenu total, du revenu du marché et du revenu après impôt au sein de chaque province, et permet de le comparer au degré d'inégalité du revenu des autres provinces. Dans cette étude, on ne considère pas la province qui possède le revenu moyen le plus élevé ou le plus bas, mais plutôt celle qui connaît la plus grande ou la plus faible inégalité pour ce qui est de sa répartition du revenu. L'article porte sur la période entre 1980 et 1998 (voir *Sources des données et définitions*).

L'étude ne cherche pas à expliquer les raisons ou les sources des inégalités provinciales, mais plutôt à les décrire et déterminer comment elles se comportent à travers le temps.

Les résultats obtenus dans le cadre des études qui se sont attardées sur la question semblent se recouper dans la plupart des cas. Ces études sont unanimes à démontrer qu'il existe des différences dans le degré d'inégalité en ce qui a trait à la répartition du revenu dans les provinces. Certaines abondent dans le sens de la réduction des différences entre ces dernières depuis 1960. D'autres, par contre, relativisent en argumentant que cela dépend du concept de revenu utilisé. Cependant, la plupart semblent indiquer que les inégalités des gains se sont accentuées avec le temps dans la majorité des provinces. De plus, les tendances observées pour l'ensemble des particuliers sont les mêmes pour ce qui est de la répartition selon le sexe ou le groupe d'âge (Finnie, 1998). Par ailleurs, il ressort que les indicateurs de variabilité interprovinciale sont plus élevés pour le

revenu du marché que pour le revenu total (Alter et Greenberg, 1990). L'ampleur des écarts est toutefois moindre lorsqu'il s'agit du revenu après impôt plutôt que du revenu total. Les impôts et les transferts gouvernementaux ont donc pour effet de réduire l'inégalité alors que les revenus en capital l'augmentent.

Dans la présente analyse, on examine les inégalités dans la répartition du revenu familial dans chaque province en employant une méthodologie simple basée sur les ratios des quintiles supérieurs et inférieurs. On considère l'unité familiale dans son ensemble sans tenir compte des différences relatives à l'état matrimonial, à la situation sur le marché du travail de ses membres ou encore à la présence ou non d'enfants.

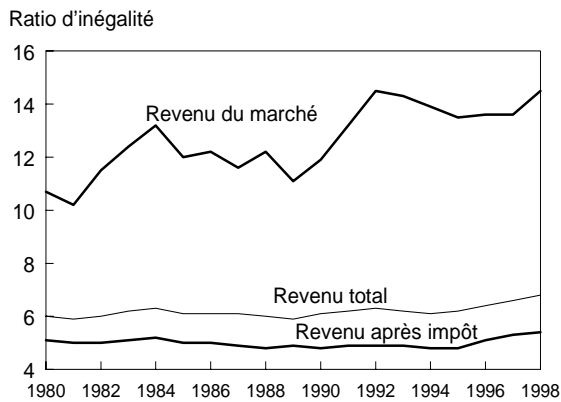
Le revenu du marché présente les plus grands écarts

Au Canada, le plus grand ratio d'inégalité se retrouve dans le cas du revenu du marché, et ce, pour n'importe quelle année de la période couverte par cette étude, tandis que le plus petit ratio est observé dans le cas du revenu après impôt (graphique A). La prise en compte des transferts gouvernementaux et des impôts sur le revenu a ainsi pour effet de réduire les inégalités. L'écart entre le revenu moyen du marché du quintile supérieur par rapport à celui du quintile inférieur est au moins deux fois plus élevé que l'écart du revenu moyen après impôt pour n'importe quelle année. En 1998, par exemple, pour chaque dollar de revenu du marché des 20 % des familles économiques ayant les revenus les plus faibles, les 20 % des familles ayant les revenus les plus élevés avaient en moyenne 14,50 \$. Lorsqu'on considère le revenu après impôt, ce montant n'était que de 5,40 \$.

Au fil des années, le ratio d'inégalité associé au revenu du marché a connu une tendance à la hausse. Il est passé de 10,70 en 1980 à 14,50 en 1998. La plus grande partie de cette augmentation est survenue durant les récessions du début des années 80 et 90. Les ratios des deux autres mesures du revenu ont, pour

Dimitri Sanga est au service de la Division des prix. On peut communiquer avec lui au (613) 951-3116 ou à dimitri.sanga@statcan.ca.

Graphique A : Le ratio d'inégalité du revenu du marché est plus élevé que celui des autres mesures du revenu.



Sources : Enquête sur les finances des consommateurs; Enquête sur la dynamique du travail et du revenu

Le ratio d'inégalité diffère selon les provinces

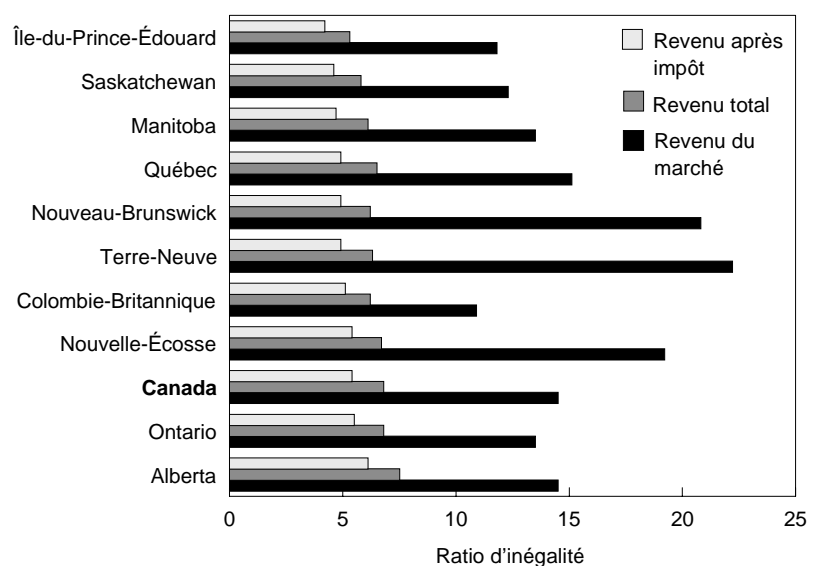
Afin de jeter un regard comparatif sur les écarts entre les inégalités dans les provinces, on a choisi les provinces ayant le plus grand écart et le plus petit écart en matière d'inégalité selon le revenu après impôt. On a choisi ce dernier parmi les trois mesures parce que les quintiles de revenu ayant permis de calculer les ratios d'inégalité ont été déterminés à partir de cette mesure. En outre, le revenu après impôt est plus proche du revenu disponible à chaque famille.

Ainsi, d'après les inégalités selon le revenu après impôt, l'Île-du-Prince-Édouard est la province qui présentait le plus petit écart alors que l'Alberta est celle dont le ratio d'inégalité était le plus grand en 1998 (graphique B). En effet, pour chaque dollar de revenu après impôt des 20 % des familles ayant les revenus les plus faibles à l'Île-du-Prince-Édouard, les 20 % ayant les revenus les plus élevés avaient 4,20 \$. Dans le cas de l'Alberta, cet écart était de 6,10 \$. La variation

leur part, enregistré une croissance de moindre envergure : le ratio du revenu total est passé de 6,00 à 6,80 entre 1980 et 1998, alors que celui relatif au revenu après impôt est passé de 5,10 à 5,40. Après être restés relativement stables au début des années 90, ils ont, de fait, enregistré une hausse qui s'est accentuée vers la deuxième portion de la décennie.

On retrouve, à l'échelle provinciale, les mêmes conclusions que celles obtenues au niveau national en ce qui concerne le ratio d'inégalité selon les différentes mesures du revenu étudiées. En effet, pour toute année et toute province, le plus grand ratio d'inégalité se manifeste dans la mesure du revenu du marché, tandis que le plus petit ratio correspond au revenu après impôt (tableau). Les impôts et les transferts gouvernementaux ont donc pour effet de réduire les inégalités, et ce, tant à l'échelle provinciale que nationale.

Graphique B : Dans chaque province, le revenu du marché est celui qui donne lieu à plus d'inégalité.



Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 1998

Tableau : Ratios d'inégalité selon la province

	Canada	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.
	\$										
Revenu du marché											
1980	10,70	16,00	9,30	11,80	13,10	13,00	8,80	10,70	9,40	8,90	9,10
1981	10,20	17,90	12,90	13,10	16,40	11,20	8,10	12,00	14,30	8,20	9,60
1982	11,50	17,60	12,70	13,80	18,80	11,70	9,50	12,20	12,50	9,20	13,40
1983	12,40	14,50	10,30	13,90	20,90	12,30	10,70	12,00	12,10	11,60	12,70
1984	13,20	18,50	11,50	15,80	17,30	14,90	10,50	11,00	15,30	12,60	13,90
1985	12,00	21,80	10,40	13,00	16,40	13,10	9,50	10,30	15,40	9,60	13,00
1986	12,20	16,60	11,20	16,00	15,30	13,60	9,50	11,40	15,80	9,80	13,10
1987	11,60	16,90	11,30	13,60	16,60	12,70	9,20	10,50	11,80	10,40	13,50
1988	12,20	16,30	10,30	13,80	15,20	14,20	9,30	12,00	13,10	10,90	11,40
1989	11,10	15,30	13,60	15,10	14,70	12,40	9,20	10,50	12,30	11,80	9,00
1990	11,90	16,90	12,20	13,20	13,80	13,20	9,70	10,90	12,90	10,70	12,60
1991	13,20	18,80	12,30	13,40	15,60	15,60	11,90	11,50	10,90	11,00	10,70
1992	14,50	22,40	9,80	15,60	16,40	14,20	14,00	12,90	13,50	12,90	11,90
1993	14,30	21,70	10,40	18,30	14,60	14,50	13,70	12,00	13,50	11,90	13,70
1994	13,90	20,50	9,50	15,90	16,20	15,40	13,30	10,90	13,00	9,80	12,20
1995	13,50	30,40*	11,30	14,30	16,40	14,70	12,50	10,50	12,20	9,50	12,40
1996	13,60	19,20	9,60	16,80	19,90	15,30	12,90	12,90	13,20	10,40	10,20
1997	13,60	20,50	11,80	15,20	20,50	14,10	12,80	12,80	11,70	10,10	10,60
1998	14,50	22,20	11,80	19,20	20,80	15,10	13,50	13,50	12,30	14,50	10,90
Revenu total											
1980	6,00	6,10	5,00	5,40	5,20	6,00	5,70	6,10	6,00	6,40	5,90
1981	5,90	5,90	5,30	5,70	6,30	5,70	5,40	6,60	7,20	5,80	5,90
1982	6,00	5,90	5,30	5,60	6,00	5,70	5,60	6,30	6,50	6,20	6,70
1983	6,20	6,10	5,60	5,90	6,50	5,70	6,20	6,20	6,30	6,70	6,20
1984	6,30	5,80	4,90	6,10	6,20	6,30	6,00	5,80	7,00	6,80	6,50
1985	6,10	6,20	4,80	6,00	5,70	5,70	5,80	5,80	7,40	5,80	6,60
1986	6,10	5,60	4,80	6,10	5,40	5,90	5,80	6,00	7,50	5,90	6,20
1987	6,10	5,80	5,10	5,80	5,70	6,10	5,60	5,60	6,10	6,10	6,50
1988	6,00	5,50	4,70	5,60	5,40	5,90	5,70	5,80	6,30	6,00	5,70
1989	5,90	5,50	5,20	5,90	5,60	5,70	5,80	5,40	6,20	6,40	5,30
1990	6,10	5,70	5,00	5,50	5,40	5,80	5,80	5,80	6,50	6,10	6,70
1991	6,20	5,80	5,20	5,50	5,60	6,20	6,10	5,80	6,00	6,50	5,70
1992	6,30	6,20	4,70	6,10	5,70	5,70	6,30	5,80	6,60	6,80	6,10
1993	6,20	5,90	4,50	6,40	5,40	5,70	6,20	5,90	5,90	6,70	6,60
1994	6,10	6,20	4,30	6,10	5,90	6,00	6,10	5,30	5,90	5,90	6,00
1995	6,20	6,80	4,60	5,90	6,00	6,00	6,20	5,30	6,30	5,90	6,30
1996	6,40	5,90	5,00	6,20	6,10	6,30	6,40	6,10	6,20	6,40	5,90
1997	6,60	6,10	5,30	6,20	6,20	6,40	6,50	5,90	5,80	6,40	5,90
1998	6,80	6,30	5,30	6,70	6,20	6,50	6,80	6,10	5,80	7,50	6,20
Revenu après impôt											
1980	5,10	5,10	4,30	4,60	4,50	4,80	4,90	5,10	5,30	5,40	5,20
1981	5,00	5,00	4,60	4,80	5,30	4,80	4,60	5,50	6,10	4,90	5,00
1982	5,00	5,00	4,50	4,60	5,00	4,60	4,70	5,30	5,40	5,30	5,60
1983	5,10	5,00	4,70	5,00	5,30	4,60	5,10	5,20	5,40	5,70	5,20
1984	5,20	4,90	4,30	5,10	5,10	5,00	5,00	4,80	5,90	5,80	5,30
1985	5,00	5,10	4,20	5,10	4,80	4,70	4,80	4,90	6,10	5,00	5,50
1986	5,00	4,60	4,00	5,00	4,50	4,80	4,80	4,90	6,00	5,00	5,20
1987	4,90	4,80	4,20	4,60	4,70	4,80	4,60	4,60	5,00	5,20	5,20
1988	4,80	4,60	4,00	4,50	4,40	4,60	4,60	4,50	5,00	4,80	4,70
1989	4,90	4,50	4,30	4,70	4,50	4,40	4,70	4,50	4,90	5,10	5,10
1990	4,80	4,60	4,20	4,40	4,40	4,50	4,60	4,50	5,20	4,80	5,40
1991	4,90	4,70	4,20	4,40	4,50	4,70	4,90	4,50	4,70	5,00	4,60
1992	4,90	5,00	3,90	4,80	4,60	4,40	5,00	4,50	5,30	5,40	4,80
1993	4,90	4,80	3,80	5,00	4,40	4,40	4,90	4,60	4,60	5,30	5,20
1994	4,80	4,90	3,60	4,80	4,70	4,50	4,70	4,20	4,60	4,80	4,80
1995	4,80	5,30	3,80	4,70	4,80	4,50	4,80	4,20	4,80	4,80	5,00
1996	5,10	4,80	4,20	5,00	4,90	4,80	5,00	4,80	4,90	5,00	5,30
1997	5,30	4,80	4,30	5,00	5,00	5,30	5,20	4,70	4,70	5,30	5,00
1998	5,40	4,90	4,20	5,40	4,90	4,90	5,50	4,70	4,60	6,10	5,10

Sources : Enquête sur les finances des consommateurs; Enquête sur la dynamique du travail et du revenu

* Voir note 2.

Sources des données et définitions

Les données proviennent de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) et de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). Elles couvrent la période allant de 1980 à 1998. L'EFC était un supplément à l'Enquête sur la population active jusqu'en 1997. La récente publication des données sur le revenu de 1998 dans le rapport annuel *Le revenu au Canada* (Statistique Canada, 1998) a marqué l'introduction de l'EDTR comme source officielle des données annuelles sur le revenu en remplacement de l'EFC. Le présent article utilise les estimations de 1996, 1997 et 1998 de l'EDTR ainsi que celles de 1980 à 1995 de l'EFC. On a révisé ces dernières afin qu'elles soient comparables aux estimations de l'EDTR.

Famille économique : Deux personnes ou plus qui partagent un même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par adoption ou qui vivent en union libre.

Revenu du marché : Somme des gains (provenant d'un travail salarié ou autonome), du revenu de placements, du revenu de retraite (régime privé de pension) et des éléments compris dans «Autre revenu». Il exclut les transferts gouvernementaux. Le revenu du marché est aussi appelé revenu avant impôt et transferts.

Transferts gouvernementaux : Tous les transferts directs faits aux particuliers et aux familles par les administrations fédérale, provinciales et municipales. Ils comprennent les prestations de la Sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, les allocations au conjoint, les prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, les prestations fiscales pour enfants, les prestations d'assurance-emploi, les indemnités pour accidents du travail, les crédits pour la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH), les crédits d'impôt provinciaux ou territoriaux, l'assistance sociale et les autres transferts.

Revenu total : Revenu de toute provenance avant déduction des impôts fédéral et provincial. Le revenu total est

aussi appelé revenu avant impôt (mais après transferts). Il comprend le revenu du marché et les transferts gouvernementaux.

Impôt à payer sur le revenu : Somme des impôts fédéral et provincial payés sur le revenu et les gains en capital au cours d'une année donnée.

Revenu après impôt : Revenu total moins l'impôt à payer sur le revenu.

Ratios des quintiles : La plupart des études sur les différences provinciales ont utilisé le coefficient de variation ou le coefficient de Gini comme mesure des inégalités. La présente analyse utilise le ratio du revenu moyen (les moyennes du revenu calculées sont pondérées par les poids échantillonnaires) du quintile supérieur sur celui du quintile inférieur. Ce type de mesure est utilisé dans les analyses accompagnant la publication des estimations de la répartition du revenu de l'EFC.

Les quintiles, pour toute mesure du revenu, sont établis en classant les familles par ordre croissant du revenu après impôt et en divisant l'ensemble de l'échantillon en cinq parties égales. Le quintile supérieur correspond aux 20 % des familles ayant les revenus après impôt les plus élevés, alors que le quintile inférieur est relatif aux 20 % des familles ayant les plus faibles revenus. Ainsi, le revenu moyen du marché du quintile supérieur consiste en la moyenne du revenu du marché des familles étant dans le **quintile supérieur du revenu après impôt**. Cette façon de faire permet de garder constante la composition de chaque quintile.

Le ratio d'inégalité permet de calculer ce qu'ont en moyenne les familles se situant dans le quintile supérieur du revenu pour chaque dollar de celles étant dans le quintile inférieur. Plus ce ratio est élevé, plus l'écart est grand dans la répartition du revenu parmi les familles. Par exemple, un ratio de 5 indique que pour chaque dollar déclaré en moyenne par les 20 % des familles ayant les revenus les plus bas, celles faisant partie des 20 % ayant les revenus les plus élevés avaient 5 \$.

entre ces deux provinces diminue en allant du revenu du marché (2,70 \$) jusqu'au revenu après impôt (1,90 \$), ce qui correspond à la tendance observée à l'intérieur de celles-ci. Des mesures similaires des écarts entre les provinces peuvent être établies en considérant tout groupe de provinces.

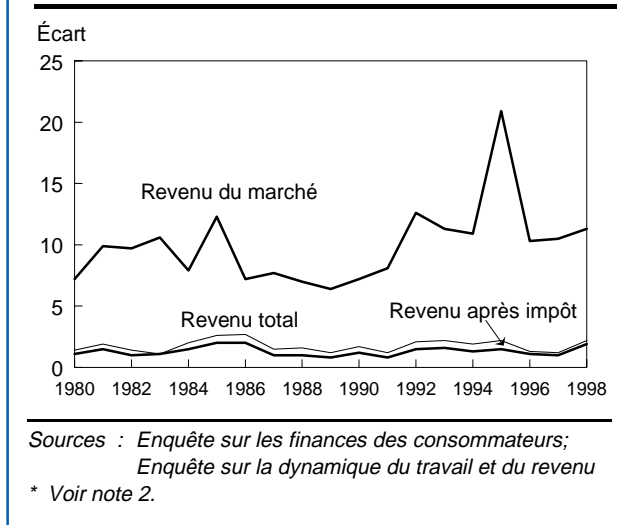
Les variations entre les provinces se sont accentuées pour le revenu du marché

L'évolution de la variation entre les provinces en ce qui a trait aux inégalités dans la répartition du revenu à l'intérieur de chacune d'elles est abordée en utilisant les différences

entre la province ayant le plus grand écart et celle ayant le plus faible écart pour chaque année comprise entre 1980 et 1998.

Le revenu du marché s'illustre, une fois de plus, en montrant chaque année l'écart le plus élevé relativement au ratio d'inégalité (graphique C)¹. Pour cette mesure du revenu, l'écart entre la province

Graphique C : Le revenu du marché démontre le plus grand écart* quant aux ratios d'inégalité interprovinciaux.



ayant le ratio le plus élevé et celle ayant le ratio le moins élevé est, en moyenne, environ sept fois plus grand que le même écart se rapportant au revenu total ou à celui après impôt sur l'ensemble de la période. Quant à la tendance, on remarque que l'écart selon le revenu du marché s'est accentué avec le temps, passant de 7,20 en 1980 à 11,30 en 1998. Le plus grand écart observé est de près de 21 en 1995, selon cette mesure du revenu. Cela est attribuable à un ratio d'inégalité exceptionnellement élevé pour le revenu du marché dans la province de Terre-Neuve (30,40)². L'Alberta possédait le plus petit écart (soit un ratio de 9,50) cette année-là.

Les écarts entre la province ayant le plus petit ratio et celle ayant le plus grand selon le revenu total et le revenu après impôt ont connu une tendance à la hausse malgré une relative stabilité du début de la période à l'étude jusqu'à la moitié des années 90. Entre 1997 et 1998, ils se sont accentués. Au cours de la période entière s'échelonnant de 1980 à 1998, l'écart selon le revenu total est passé de 1,40 à 2,20 tandis que celui du revenu après impôt est passé de 1,10 à 1,90.

Comment évoluent les inégalités à l'intérieur de chaque province?

L'examen de l'évolution des inégalités à l'intérieur de chaque province de 1980 à 1998 confirme les observations retenues concernant les écarts des inéga-

lités entre les provinces. Ainsi, on constate que les inégalités relatives au revenu du marché ont généralement affiché une tendance à la hausse (tableau). Quant aux deux autres mesures du revenu, on remarque une tendance similaire—mais de moindre envergure—pour la majorité des provinces.

Pour ce qui est des ratios du revenu du marché, l'Alberta, Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard ont connu des augmentations très marquées de 1996 à 1998. Leur ratio a en effet crû de 4,10, 3,00, 2,40, et 2,20 respectivement. Au cours de la même période, on dénote une hausse modérée dans le cas du Nouveau-Brunswick (0,90), de la Colombie-Britannique (0,70), de l'Ontario (0,60) et du Manitoba (0,60). Le Québec et la Saskatchewan ont enregistré une baisse de leur ratio d'inégalité.

Entre 1996 et 1998, seule la Saskatchewan a connu une légère diminution (0,40) de son ratio du revenu total, alors que celui du Manitoba est demeuré stable. Ce ratio a grimpé de 1,10 dans le cas de l'Alberta et de moins de 0,60 dans le reste des provinces. En ce qui a trait au revenu après impôt, le ratio de la Saskatchewan s'est incliné de 0,30, et ceux de la Colombie-Britannique et du Manitoba, de 0,20 et de 0,10 respectivement. L'Alberta a enregistré une hausse de 1,10 alors que l'Ontario, la Nouvelle-Écosse, le Québec et Terre-Neuve ont connu des augmentations de moins de 0,60. Les ratios du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard sont restés stables.

Résumé

Les inégalités dans la répartition du revenu dans les provinces suivent une tendance qui se recoupe avec bon nombre d'études réalisées à ce sujet. On a constaté que le revenu du marché donne lieu à plus d'inégalité comparativement aux autres mesures du revenu que sont le revenu total et le revenu après impôt. Cette observation est valable aussi bien à l'échelle nationale que provinciale.

Durant la période à l'étude, l'Île-du-Prince-Édouard est restée la province ayant le plus petit ratio d'inégalité quant au revenu total et au revenu après impôt. Terre-Neuve est demeurée, la plupart du temps, celle ayant le ratio d'inégalité le plus élevé en ce qui concerne le revenu du marché.

Les résultats de cette analyse portent sur la famille économique dans son ensemble, sans prendre en considération la composition familiale. Une avenue possible pour des études ultérieures serait de considérer les

Ratios des quintiles par rapport à ceux des déciles pour le revenu total

Le ratio du revenu moyen du décile supérieur sur celui du décile inférieur permet de décrire ce qu'ont en moyenne les 10 % des familles ayant les revenus les plus élevés pour chaque dollar des 10 % des familles ayant les revenus les plus faibles. Les ratios selon les déciles sont plus élevés que ceux selon les quintiles.

	Quintile	Rang	Décile	Rang
Colombie-Britannique	7,1	1	14,0	1
Canada	6,2		10,4	
Ontario	6,0 ^a	2-3	10,1	3
Manitoba	6,0 ^b		9,7	4
Alberta	5,9 ^c	4-5-6-7	10,6	2
Québec	5,9 ^d		9,6	5
Saskatchewan	5,9 ^e		9,5	6
Nouvelle-Écosse	5,9 ^f		8,8	8
Nouveau-Brunswick	5,7	8	9,3	7
Terre-Neuve	5,5	9	8,4	9
Île-du-Prince-Édouard	4,4	10	6,3	10

Source : Enquête sur les finances des consommateurs, 1997

Ratios des moyennes par rapport à ceux des médianes pour les déciles du revenu total

Les ratios sont calculés en fonction de ce qu'ont en moyenne les familles dans les quintiles ou les déciles appropriés. Ils pourraient tout aussi l'être selon le revenu médian. Les ratios selon les moyennes sont plus élevés que ceux selon les médianes.

	Moyenne	Rang	Médiane	Rang
Colombie-Britannique	14,0	1	9,0	2
Alberta	10,6	2	9,1	1
Canada	10,4		8,7	
Ontario	10,1	3	8,4	3
Manitoba	9,7	4	8,1	5
Québec	9,6	5	8,3	4
Saskatchewan	9,5	6	7,6	8
Nouveau-Brunswick	9,3	7	7,9	6
Nouvelle-Écosse	8,8	8	7,7	7
Terre-Neuve	8,4	9	7,5	9
Île-du-Prince-Édouard	6,3	10	5,6	10

Source : Enquête sur les finances des consommateurs, 1997

différences relatives au ratio d'inégalité en tenant compte de ce facteur. Par ailleurs, les ratios pourraient être calculés selon les déciles au lieu des quintiles (voir *Ratios des quintiles par rapport à ceux des déciles pour le revenu total*), ce qui donnerait une idée de l'écart entre les revenus des 10 % des familles ayant les revenus les plus élevés comparativement à ceux des 10 % des familles ayant les revenus les plus faibles. Une autre option consisterait à prendre le revenu médian au lieu du revenu moyen, basé sur les quintiles ou les déciles (voir *Ratios des moyennes par rapport à ceux des médianes pour les déciles du revenu total*).

■ Notes

- 1 La tendance pour l'ensemble des provinces est similaire.
- 2 Puisque les données sont basées sur des enquêtes par sondage, une valeur aberrante peut parfois, comme en 1995, affecter les résultats.

■ Documents consultés

ALTER, H.E., et T.L. GREENBERG. «Impôts, transferts et disparités régionales», *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, hiver 1990, vol. 2, n° 4, p. 56 à 67.

FINNIE, R. «Différences entre les provinces sur le plan de l'inégalité des gains de 1982 à 1994», *L'Observateur économique canadien*, n° 11-010-XPB au catalogue de Statistique Canada, février 1998, p. 3.1 à 3.12.

STATISTIQUE CANADA. *Le revenu au Canada*, n° 75-202-XPF au catalogue, Ottawa, 1998.